

**Contact: Pauline Constant +32 (0)2 789 24 01**  
**Date: 18/12/2013**  
**Référence: PR 2013/028**

## **Aliments issus d'animaux clonés : les consommateurs risquent de rester dans le flou**

Bien que les consommateurs européens soient réticents à l'idée de manger de la nourriture issue d'animaux clonés ou de leur progéniture, ils pourraient en consommer à leur insu. Les propositions de la Commission européenne publiées aujourd'hui ne leur permettront pas d'obtenir davantage d'informations, les aliments issus de la progéniture des clones étant passés à la trappe.

Actuellement, le clonage à des fins de production alimentaire n'est pas utilisé dans l'Union européenne. Cependant, les importations, principalement de viande, en provenance des Etats-Unis, d'Argentine ou encore du Brésil peuvent provenir d'animaux issus de clones. Sans étiquetage, les consommateurs européens ne peuvent savoir à partir de quoi est produit leur steak argentin ou leur bœuf américain, étant donné que la traçabilité n'est pas en vigueur dans ces pays pour les animaux clonés et leur progéniture.

Après trois années passées à étudier les différentes possibilités, l'UE a finalement proposé des mesures visant à réglementer les techniques de clonage dans la production alimentaire.

Monique Goyens, Directrice Générale du Bureau européen des Unions de Consommateurs, a commenté:

« Ces mesures sont malheureusement un copier-coller des précédentes propositions qui ont été rejetées il y a trois ans<sup>1</sup>. Nous sommes au point mort. La Commission a eu suffisamment de temps pour proposer un texte plus ambitieux. Cette absence de progrès est désolante.

« La progéniture des animaux clonés ne figure pas dans le texte, qui se concentre plutôt sur la viande produite à partir des clones eux-mêmes. Aucun éleveur n'utiliserait un animal cloné à 15 000€ pour en faire des steaks. Les clones sont destinés à des fins de reproduction, pas à terminer dans notre assiette.

« Si l'Europe a l'intention d'ouvrir la porte à la viande issue de la progéniture de clones, la moindre des choses serait de laisser les consommateurs choisir, en étiquetant ces aliments. Les consommateurs ont fait part de leurs réticences en disant « non » à 83% aux steaks et au lait issus d'animaux clonés<sup>2</sup>. Si les consommateurs sont contre, pourquoi le débat continue-t-il ?

« Alors que L'UE est en train de négocier un accord commercial avec les Etats-Unis, la Commission a choisi de protéger les importations provenant de ce pays, où la traçabilité des clones est inexistante. Nous appelons la Commission à revoir sa copie afin de refléter le souhait des consommateurs européens, et demandons au Parlement et au Conseil d'accorder toute l'attention nécessaire à cette question. »

FIN

[1] Les négociations entre le Parlement et le Conseil européens portant sur la proposition de règlement sur les « Nouveaux aliments » (qui couvrirait les aliments issus d'animaux clonés) ont échoué en 2011. Pour aider à trouver un compromis, la Commission avait proposé un moratoire temporaire sur le clonage en 2010. Il fut rejeté par le Conseil et le Parlement, ce dernier appelant à des mesures plus ambitieuses. La Commission a ensuite promis de consacrer à la question du clonage une loi à part entière, publiée aujourd'hui. Elle contient deux propositions de directives, l'une traitant de la technique du clonage, et l'autre des aliments issus de clones. Tandis que cette dernière est plus controversée, le Parlement ne sera autorisé qu'à l'adopter ou la rejeter en bloc.

[2] "Europeans' attitudes towards animal cloning", Flash Barometer 238, Oct. 2008.  
[http://ec.europa.eu/food/food/resources/docs/eurobarometer\\_cloning\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/food/food/resources/docs/eurobarometer_cloning_en.pdf)